

CE

23-02

7

FÉVRIER

2023

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

DEUXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 7 février 2023, salle D-335, à 20 h et par visioconférence Zoom sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Michel Pineault
M. Robin Lavoie
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée
Mme Marie-Josée Proulx (**sujet 23-02.04**)

23-02.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, M. François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

23-02.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président du comité exécutif, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Robin Lavoie, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-02.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^È RÉUNION DE L'ANNÉE 2023 DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE23-01)

M. François Dornier, président du comité exécutif, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Robin Lavoie, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

23-02.04 DÉPLOIEMENT DE LA GESTION DOCUMENTAIRE MICROSOFT 365 : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le Collège de Rimouski a mandaté la firme Collecto, Services regroupés en éducation, pour établir et représenter un diagnostic brossant un portrait de la situation documentaire au sein de l'établissement, en plus de proposer des solutions concrètes pour améliorer les pratiques de gestion documentaire et de conservation des documents en conformité avec la législation québécoise.

De plus, puisqu'une migration des documents devrait être faite vers des serveurs Microsoft 365 comme destination, le Collège souhaite se doter de règles de gouvernance afin que le tout soit bien encadré.

Lors du diagnostic, l'ensemble des documents et pratiques documentaires ont été évalués. Cette analyse a permis de dresser les besoins qui sont importants à combler à court et à moyen terme. En tant qu'organisme public, le Collège doit se conformer à différentes exigences légales et réglementaires. Le constat est que le Collège a actuellement des lacunes et certaines pratiques devraient être revues afin d'optimiser les processus de travail.

À la suite de ce diagnostic, Collecto a fait une offre de service et un plan d'action au Collège afin de l'accompagner dans la mise à jour des outils, mettre en place de saines pratiques de gestion documentaire, optimiser le traitement des documents, favoriser et encadrer l'utilisation des outils technologiques, définir une stratégie de migration et de structure de l'information, optimiser les processus administratifs vers le numérique et finalement, mettre en œuvre un plan de communication et formation continue. Cette offre de service comprend un plan de déploiement en cinq (5) phases sur quatre (4) années pour un coût total estimé à 131 758,50 \$.

CONSIDÉRANT que la gestion documentaire organisationnelle est actuellement considérée comme une gestion réactive (stade 2 sur 5 de la maturité);

CONSIDÉRANT que le Collège doit se conformer à différentes exigences légales et réglementaires;

CONSIDÉRANT que le Collège doit se doter de règles de gouvernance pour la migration vers Microsoft 365;

CONSIDÉRANT que Collecto affectera à ce dossier des ressources ayant l'expertise dans le domaine de la gestion documentaire;

Il est recommandé d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, à signer l'offre de service d'accompagnement pour le déploiement de la gestion documentaire dans l'environnement Microsoft 365 au montant de 131 758,50 \$ échelonné sur quatre (4) exercices financiers.

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, à signer l'offre de service d'accompagnement pour le déploiement de la gestion documentaire dans l'environnement Microsoft 365 au montant de 131 758,50 \$ échelonné sur quatre (4) exercices financiers.

23-02.05 VARIA

Aucun sujet n'a été ajouté

23-02.06 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 45.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)